

1. Que pendant tout le temps que j'ai été prisonnier de Riel, du dix-huitième au vingt et unième jour de mars dernier, Alexander P. Fisher, qui est mentionné plus haut, a été prisonnier sur parole du dit Riel. M. Fisher m'a informé qu'il ne désirait que protéger ce qu'il possédait à cet endroit, et je crois qu'il a essayé d'empêcher quelques-uns des rebelles de s'emparer des marchandises que j'avais emmagasinées dans sa maison.

Il n'a jamais, pendant ce temps, porté d'armes d'aucune sorte.

H. WALTERS.

Assermenté devant moi, à Régina, }
dans les dits territoires, ce 7^e }
jour d'août, A. D., 1885.

J. P. dans et pour les T. N. O.

LA REINE vs. JOSEPH ARCAND, ALBERT MONKMAN *et al.*

CANADA, }
Territoires du Nord-Ouest, }
savoir :

Je, soussigné, Baptiste Arcand, cultivateur de Stobart, dans les territoires du Nord Ouest, prête serment et dis :

1. Qu'un des enfants du susdit Joseph Arcand est mort immédiatement avant la rébellion de 1885 dans les dits territoires du Nord-Ouest, et qu'un autre de ses enfants se trouvait alors à l'article de la mort et est mort depuis.

2. Vers le vingt mars dernier, comme ce dernier enfant était très-malade, j'allai trouver Riel, qui avait fait venir Joseph Arcand de Stobart à Batoche, et lui dis que Joseph Arcand avait l'esprit dérangé par suite de la mort de son enfant et qu'un autre de ses enfants était très malade. Je demandai instamment à Riel de lui permettre de s'en retourner chez lui. Par la suite Joseph Arcand demanda aussi à Riel de lui permettre de retourner chez lui, mais dans les deux occasions Riel refusa de le laisser partir.

3. Lorsque le choix des conseillers a eu lieu Joseph Arcand, qui se trouvait à l'assemblée, fut choisi ; mais il refusa obstinément, en autant qu'il était en son pouvoir de le faire, de permettre qu'on se servit de son nom. En conséquence, son nom fut omis de la liste des membres du conseil. Riel le proposa aussi pour le poste de capitaine, mais il s'y objecta également et il ne fut pas nommé.

4. Quelque temps après il réussit à se rendre chez lui, mais il n'y était que depuis quelque jours lorsque Riel l'envoya chercher par deux hommes armés qui l'amènèrent de nouveau à Batoche, le vingt-cinq mars dernier. Toutefois, il retourna chez lui le même jour.

5. Le matin de la bataille du Lac-aux-Canards Joseph Arcand se rendit au Lac-aux-Canards pour se procurer du coton afin d'ensevelir son enfant, et il s'en est revenu chez lui pendant qu'on se battait.

6. Il n'a pas pris part à la bataille de l'Anse-aux-Poissons, car il se trouvait alors du côté ouest de la rivière, près de la maison d'Alexander Fisher où il est demeuré avec sa famille pendant une semaine. Quelqu'un de Battleford étant alors venu se plaindre que les sauvages y menaçaient les prêtres et les métiers, et que ces derniers avaient besoin d'aide, Riel lui ordonna, ainsi qu'à d'autres personnes, de se rendre à Battleford. Il n'est revenu de cet endroit qu'après la prise de Batoche par le général Middleton.

7. Joseph Arcand est marié et père de six enfants vivants.

8. La première fois que j'ai vu, à Batoche, Albert Monkman, ce dernier nous conseilla fortement, à mes frères et à moi, de nous en retourner chez nous et de ne pas prendre part à la rébellion. Albert Monkman n'était pas armé et je lui ai entendu dire à Riel, lors du procès de Nolin et de Boyer, les mots suivants : " Mon maudit, tu cherches une autre affaire-Scott, mais tu ne réussiras pas si je puis t'empêcher."

9. Monkman n'a jamais conseillé aux sauvages demeurant près du lac aux Canards de prendre part à la rébellion ; au contraire, il leur a toujours dit qu'ils ne devaient pas le faire.